

DEPARTEMENT  
de la  
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT  
ROUERGAT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
ROYAN

Séance du 2 NOVEMBRE 1911 19

OBJET :

École "La Clairière"  
avant LE OUX

L'an mil neuf cent ~~vingt et un~~, le 2 du mois  
de NOVEMBRE, le Conseil Municipal de ROYAN

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. REGAZONI Ch. Maire, en session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 26 Oct. 1911 19

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. REGAZONI, Meyssière, Chassagnac,  
Bujard, Jacquet, Sanguet, Guillaud, Comil, Cominot,  
Chazeaud, Bouchet, Mail, Montag, Pouget, Noël, Héraud.

DATE  
de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

Représentés : M. Thirion par M. Cousinet.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil, sur la proposition de la Commission des  
Finances autorise M. le Maire à signer l'avenant de  
44.000 frs à passer avec M. Leaux peintre, adjudicataire  
du lot de peinture concernant la clôture du groupe scé-  
laire "La Clairière".

Objet : travaux supplémentaires : dépose, grattage  
et peinture d'éléments de l'ancienne clôture.

Financement : v. état dommages de guerre ch. XXIV,  
art. 1.

Montant des travaux exécutés par M. Leaux :  
269.000 frs (soit 225.000 frs montant de la soumission  
+ 44.000 frs de travaux supplémentaires).

APPROUVE

La Rochelle, le 26 Nov. 1951

Pour le Procès

Le Secrétaire Général

Signé : *Hasson.*

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

POUR COPIER CONFORME

Royan, le 30 Novembre 1951

Le Maire,

*[Signature]*



Pour extrait conforme :

Le Maire,

L'Adjoint délégué

*[Signature]*



Adjudication du 11 mai 1951  
Approuvée le 1er juin 1951

RECONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU GROUPE  
SCOLAIRE " LA CLAIRIERE "

AVENANT A PROCES VERBAL d' ADJUDICATION

ENTRE : M Charles REGAZONI, Maire de la Ville de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Croix de guerre 1914-1918  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date  
2 novembre 1951

ET : Monsieur LE ROUX, entrepreneur de peinture, Société  
" Royallac " Boulevard de Perpigna à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er - Le montant de l'adjudication du 4° Lot ( Peinture )  
des travaux de reconstruction de la clôture du groupe scolaire  
" La Clairière " est porté de deux cent vingt cinq mille francs  
(225.000 frs ) à la somme de deux cent soixante neuf mille francs  
(269.000 francs) en raison des travaux supplémentaires de peinture  
effectués au grillage des clôtures .

ARTICLE 2 - Le devis des travaux faisant l'objet du présent avenant  
s'établit comme suit :

Grillage placé derrière les barreaux -

dépose, grattage, minium, peinture deux couches  
et repose :

123 m2 à 360 frs = 44.280 francs

Rabais consenti 230 -

RESTE A PAYER: 44.000 frs

ARTICLE 3 - Les mandatements seront établis pour l'ensemble des  
travaux au bénéfice de M. LE ROUX, Boulevard de Perpigna à  
ROYAN - C.C.P. 1.520 43 - Bordeaux - S.A.R.L "ROYALLAC "

/..

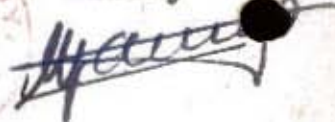
ARTICLE 4 - Le présent avenant est exempt des droits d'enregistrement en application de l'article 69 de la Loi du 28 Octobre 1946 sur les dommages de guerre ( reconstruction d'un immeuble sinistré ).

A ROYAN, le 8 Novembre 1951

L'entrepreneur,



Le Maire,



APPROUVE

La Rochelle, le 26 NOV. 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Hisson.

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 30 Novembre 1951  
Le Maire,

